

Le Maire : l'ordre du jour prévoit sous le N° 1 l'examen du budget Primitif 1965.

Avant de donner la parole à M. le Rapporteur de la Commission des Finances, je résumerai, Messieurs, le budget et, disant qu'il est absolument équilibré et que, pour la première fois, il ne fait pas appel aux centimes additionnels.

Il suffirait, d'ailleurs, de comparer les divers chapitres des budgets de 1959 à 1964 et ceux de 1965 pour comprendre que la progression des charges du chef-lieu nous a été imposée par la nécessité de procéder à des travaux d'urgence, et par l'accroissement démographique qui nous a contraints à faire appel à la contribution des habitants de la Cité. Croyez-moi, il y a quelque satisfaction de la part de ceux qui gèrent la Municipalité, à le dire...

X

X X

Régime de rémunération du personnel communal.

Le Maire : nous allons tout d'abord examiner la situation du personnel de la Commune. La proposition que nous vous faisons aujourd'hui est de mettre en équilibre et à parité absolue en 1965 le personnel municipal et le personnel de l'Etat.

Depuis notre entrée dans cet Hôtel de Ville, l'aménagement des salaires du personnel a été notre constant souci. Nous avons été les premiers à nous pencher en 1959 sur les iniquités qui existaient encore ; nous avons pu rétablir progressivement mais complètement l'égalité et la dignité des salaires.

En conséquence, je vous propose, Messieurs, de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur le rapport du Maire,

après en avoir délibéré,

Décide que toutes les dispositions législatives et réglementaires fixant la rémunération des fonctionnaires de l'Etat en service dans les Départements d'Outre-mer (valeur de traitement correspondant à l'indice 100, compléments généraux de traitement et allocations familiales, majorations et compléments spéciaux aux D.O.M.) seront étendues aux fonctionnaires communaux et ce à compter du premier Janvier 1965.

Les auxiliaires communaux bénéficieront également des mêmes avantages que ceux accordés aux auxiliaires de l'Etat en service dans les Départements d'Outre-Mer.

Messieurs, je mets la question aux voix ./.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire : Au cours de la lecture du budget, j'attirerai votre attention sur certains chapitres particuliers et je répondrai à toute question qui me sera posée.

Parmi les postes de dépenses engagées en 1965, et les travaux généralement quelconques (dont quelques-uns sont prévus sur les crédits propres, d'autres sur des chapitres alimentés par des prêts ou des subventions), je cite :

- 1°) l'achat de plusieurs terrains nécessaires à des constructions scolaires (écoles, cantines, foyers pour les jeunes),
- 2°) la construction de plusieurs blocs scolaires :
 - la continuation de l'École Centrale,
 - sur le terrain de l'ancien Théâtre (une école de 11 classes plus des bureaux et des logements);
 - sur le terrain Ycard, rue Ste-Marie (future école d'Application des Filles);
 - Boulevard de la Source (deux écoles, une pour les filles, l'autre pour les garçons, et des logements) ;
 - sur un terrain rue Bourvet, une école primaire,
 - à Ste-Clotilde sur le lotissement de la S.I.D.R., une école primaire,
 - et deux C.E.S. sur le terrain situé entre la Rue de St-Expédit et la rue de Pitel à Ste-Clotilde.
- 3°) la construction de nouvelles cantines scolaires notamment à Sainte-Clotilde, à Neufia, Montgaillard, au Brûlé et à la Montagne.
- 4°) La réfection du plâtrage au Grand Salende l'Hôtel de Ville, travaux confiés, vous le savez, au sculpteur parisien GUERAUD.
- 5°) l'aménagement des terrains d'entraînement et de compétition de la Redoute, et la réfection des tribunes ;
- 6°) l'agrandissement du jardin d'enfants du Barchois ;
- 7°) la création d'une crèche et d'un jardin au lotissement " Les Lauriers ";
- 8°) l'aménagement de la piscine municipale ;
- 9°) la finition de la promenade du Barchois (il faudra d'ailleurs, je l'espère, trouver un nom au Front de Mer) ;
- 10°) la construction d'un marché à Sainte-Clotilde ;
- 11°) la construction d'une Mairie à Sainte-Clotilde ;
- 12°) la création de dispensaires au Bois de Néfles et à la Montagne,
- 13°) l'ouverture d'un Centre Municipal avec dispensaire au Brûlé ;
- 14°) l'agrandissement de l'Hôtel de Ville. Notons ici que l'Hôtel de Ville serait agrandi par l'arrière; la partie ajoutée comprendrait des bureaux, une salle du Conseil et une grande salle de réunions (conférences, etc...) Notons surtout que les affreuses dépendances qui se trouvent entre l'Hôtel de Ville et le parking disparaîtraient.
- 15°) l'aménagement de l'ancien abattoir ;
- 16°) la continuation de la grille de l'Hôtel de Ville ;
- 17°) la voirie : à noter que le Conseil Municipal a décidé la réfection de la rue du Maréchal Leclerc, du Pont du Inter jusqu'au Grand Marché, que d'autres rues seront réparées (financement demandé) et qu'enfin nous demanderons des crédits

.../.

... pour la réfection des rues touchées par les travaux d'assainissement.

En ce qui concerne la voirie, souvent, très souvent, trop souvent les habitants d'une rue nous demandent de la réparer, nous signalant des trous, des caniveaux mal entretenus, ... nous savons bien en quel état se trouve le réseau urbain. Il reste beaucoup à faire et l'on voudrait que tout fut fait rapidement. Je demande aux Stéphanois encore un peu de patience. Qu'ils examinent ce qui a déjà été fait, ils reconnaîtront que la tâche accomplie est immense. Mais il faut encore quelques années pour tout remettre en état. Qu'ils aient confiance !

CITE SCOLAIRE.

L'édification de la CITE SCOLAIRE commencera en 1965.

La Cité Scolaire de Saint-Denis sera non seulement la plus importante du Département, mais aussi l'une des plus importantes créations de ce genre en France.

La Cité Scolaire comprendra des bâtiments qui pourront recevoir 4.605 élèves, savoir :

- 1.344 internes,
- 1.401 externes,
- 1.859 demi-pensionnaires.

Le coût total de l'opération est de 2 milliards 864 millions de francs C.F.A., non compris l'achat des terrains et la voirie.

La première tranche est chiffrée à 750 millions de francs C.F.A. Elle comprend :

- externat 2ème cycle
- moitié-externat 1er cycle
- externat des classes scientifiques administratives (partie classique, conciergerie, les logements de fonction, les services généraux (cuisine, restaurant), etc...

La deuxième tranche comprend :

- les ateliers
- les classes scientifiques
- l'enseignement général et industriel
- l'enseignement commercial
- le bloc d'administration des services techniques
- l'enseignement ménager et hôtelier
- l'internat des filles
- l'internat des garçons
- partie de l'externat 1er cycle
- la station d'épuration.

Cette deuxième tranche est évaluée à environ 2.150.000⁰⁰ de francs C.F.A.

En ce qui concerne l'exécution, il convient de noter que la première tranche devra être terminée en 1965, tandis que la seconde pourra s'échelonner jusqu'à 1968.

Les entreprises intéressées par cette importante construction pourront, dans quelques semaines, solliciter l'agrément pour soumissionner.

MAISON DE LA CULTURE.

Autre "grand projet", mais pour l'avenir : nous allons dans quelques semaines, reprendre l'étude d'une MAISON DE LA CULTURE, mais cette fois, avertis par l'étude faite des maisons culturelles métropolitaines, nous bornerons nos ambitions à une solution qui combinera une salle de représentations et des salles de réunions pour jeunes (discothèque, télévision, cinéma, bibliothèque, etc...)

Le lieu choisi reste le terrain municipal à l'angle des rues Pasteur et Lucien Gasparin. La réalisation du projet pourrait commencer en 1966.

CONSTRUCTION D'UN HAMEAU PILOTE.

Troisième "GRAND PROJET", après la Cité Scolaire et la Maison de la Culture : construction d'un hameau pilote sur un terrain récemment acheté (mais les études ne pourront être entreprises qu'en 1965).

ELECTRIFICATION : en ce qui concerne l'électrification : en 1965, l'éclairage des rues du centre-ville sera poursuivi ainsi que l'électrification de certaines rues qui jusqu'ici, faute d'une population suffisamment nombreuse, n'avaient pu encore être électrifiées, notamment à Sainte-Clotilde, à la Montagne, à la Bretagne, au Bois de Nèfles. Des extensions de lignes seront exécutées dans les autres écarts.

LE PROBLEME DE L'EAU.

Pour l'eau, les travaux suivants seront continués ou entrepris :

- a) - mise en service du réseau d'adduction d'eau de Montgaillard et de St-François, actuellement en cours de réalisation ;
- Travaux d'adduction d'eau du Bois de Nèfles et de Moufia ;
 - Achèvement du réseau d'adduction d'eau de la Bretagne ;
 - Construction à St-Denis d'une nouvelle station de traitement des eaux (études en 1964) ;
 - Construction des stations de traitement des eaux du Brulé et de St-François et amélioration des captages ;
 - Adduction d'eau de la léproserie Saint-Bernard ;
 - Aménagement de la station de pompage de la Montagne (à noter la réduction du prix de vente au consommateur du m³ d'eau). (Je signale au Conseil Municipal que cette réduction a pu être obtenue grâce à l'esprit de compréhension du nouveau Directeur Général de l'ENERGIE ELECTRIQUE DE LA REUNION, M. VERJUS).
- b) - Construction d'un mur de protection de la station de refoulement du réseau d'assainissement sur la rive gauche de la Rivière du Butor.

Je signale en passant l'augmentation considérable de la consommation journalière d'eau ;

- Janvier 1959	6.280 m ³
- Janvier 1960	6.440 m ³
- Janvier 1961	7.400 m ³
- Janvier 1962	8.100 m ³
- Janvier 1963	9.500 m ³
- Janvier 1964	10.000 m ³
- Septembre 1964	13.720 m ³

Cette augmentation rend indispensable la construction d'une autre station de traitement.

Pour les foyers des jeunes, les crédits ne seront débloqués qu'en 1966, je le regrette et je pense que le Conseil Municipal sera unanime à déplorer avec moi de ne pouvoir en construire dès 1965.

Incidentement, je vous signale également, l'installation prochaine d'un manège d'autos-empoussées près de la Piscine Municipale.

Enfin, en ce qui concerne la télévision, les postes de télévision coûtent cher et il est bien certain que beaucoup ne pourront en acheter. J'ai donc pensé aux pauvres et décidé d'en acquérir pour en doter l'Hôtel de Ville et les Centres et Salles des égarés. Ces appareils seront installés de telle manière que les spectateurs soient assez nombreux pour voir, mais ici je crois bon de signaler que l'écran étant petit le nombre d'auditeurs à chaque séance sera limité. Il faudra établir un roulement. Je leur demande dès ici beaucoup de patience. Des postes récepteurs seront installés :

- à l'Hôtel de Ville, dans le hall,
- à Ste-Clotilde, sous la véranda arrière de la Mairie,
- à la Bretagne, au Centre Municipal,
- au Bois de Néfilas, au centre Municipal,
- à Montgaillard, au centre Municipal,
- à St-François, à la Mairie
- au Brûlé, au Centre qui sera ouvert probablement en Janvier,
- à la Montagne (8ème km) à la Mairie
- à la Montagne (15ème km), au Centre Municipal.

Je laisse au Rapporteur du Budget le soin de vous le présenter, mais

Je conclus, Messieurs, sur ces acts : nous avons honoré nos engagements, nous avons géré, sagement je crois, les finances de la Commune malgré un accroissement des charges qui risquait de déséquilibrer les budgets et qui pouvait nous contraindre à l'abandon de nos projets.

Nous avons construit, réparé, bâti.

Il reste, certes, bien des travaux à effectuer mais nous avons maintenant la certitude qu'ils pourront être réalisés dans les prochaines années.

Aujourd'hui nous rendons compte à nos administrés et surtout la reconnaissance, je l'espère, que pendant ces six années d'administration, les finances de la Ville ont été convenablement gérées.

Sur cette conclusion, je donne la parole à Monsieur le Rapporteur. La Commission a désigné M. CABET, en l'absence de M. GIGANT.

M. CADET donne lecture du rapport :

" Le projet de budget 1965 qui vous est présenté par le Maire, pour la pre-
" mière fois ne prévoit pas d'augmentation des centimes additionnels.

" Il se traduit par un équilibre raisonné que seule une gestion autoritaire
" et sage a permis d'établir.

" Si l'on tient compte :

" 1°) de la situation de la Commune en 1959 ;

" 2°) de la masse des travaux effectués ;

" 3°) de l'insuffisance des recettes par rapport aux dépenses d'intérêt général qui
" s'accroissent par suite de l'augmentation démographique, nous pouvons apprécier
" à la fois les efforts réalisés et approuver les méthodes employées.

" A) DEPENSES :

" I - Section ordinaire :

" 60 - denrées et fournitures	24.750.000.	
" 61 - Frais de personnel.....	345.000.000.	
" 62 - Impôts & taxes	9.610.000.	
" 63 - Frais pour biens et immeubles.....	41.150.000.	
" 64 - Participation et contingent.....	99.349.590.	
" 65 - Allocations et subventions.....	17.326.000.	
" 66 - Frais de gestion générale.....	24.344.403.	
" 67 - Frais financiers.....	54.709.181.	
" 69 - Charges exceptionnelles.....	922.000.	
" 82 - Charges sur exercice antérieur....	22.037.000.	
		<u>639.198.174.-</u>

" II - Section extraordinaire :

" Les dépenses extraordinaires s'élèvent à		147.037.649.-
" Emprunts.....	43.097.649	
" Acquisitions de terrains.....	20.000.000	
" Matériel de transport.....	9.860.000	
" Mobilier scolaire et matériels " divers.....	15.500.000	
" Constructions scolaires.....	8.000.000	
" Bâtiments.....	33.410.000	
" Voies et réseaux.....	17.170.000	

TOTAL DES DEPENSES..... 786.235.823.-

*Approuvé
Décret le 3 décembre 1964
Pr le Préfet*

Le Secrétaire général
Signé: J. Cluchard

" B) RECETTES :

" I - Section ordinaire :

"	70 - Produits de l'exploitation.....	13.500.000	
"	71 - Produits domaniaux.....	5.870.000	
"	72 - Frais financiers.....	100.100	
"	73 - Recouvrements et subventions.....	48.610.184	
"	74 - Taxes locales.....	220.000.000	
"	75 - Autres impôts.....	223.350.000	
"	77 - Centimes et taxes.....	218.348.539	
"	82 - Produits antérieurs.....	4.000.000	
"			<u>735.778.823.-</u>

" A)- DEPENSES

" I) Section ordinaire :

"	60 - denrées et fournitures	24.750.000	
"	61 - Frais de personnel	345.000.000	
"	62 - Impôts et Taxes.....	9.610.000	
"	63 - Frais pour biens et immeubles.....	41.150.000	
"	64 - Participation et contingent.....	99.349.590	
"	65 - Allocation et subventions.....	17.326.000	
"	(Le Maire signale à ce sujet que plusieurs demandes de subvention ont déjà été adressées à la Commune et que d'autres le seront incessamment ; elles feront toutes l'objet d'un rapport ultérieur).		
"	66 - Frais de gestion générale.....	24.344.403	
"	67 - Frais financiers.....	54.709.181	
"	69 - Charges exceptionnelles.....	922.000	
"	82 - Charges sur exercice antérieur.....	22.037.000	
"			<u>639.198.174.-</u>

Chaque chapitre des dépenses de la Section ordinaire est adopté à l'unanimité.

II) Section extraordinaire :

Les recettes de cette section s'élèvent à 50.457.000,

et se décomposent comme suit :

- Subvention pour mobilier scolaire.....	3.457.000
- Subvention pour aménagement de la Piscine.....	7.000.000
- Emprunts avec la CAISSE D'ÉPARGNE pour :	
- Acquisition de 2 camions-benne	6.920.000
- Réfection plafond et grille de l'Hôtel de Ville.....	12.410.000
- Aménagement du Petit Marché.....	10.600.000
- Aménagement de la voirie.....	10.670.000
	<u>40.000.000</u>
	<u>50.457.000</u>

TOTAL DES RECETTES..... 786.235.823,-

Je vous demande donc, Messieurs, d'approuver ce budget de 1965 tel qu'il vous est présenté.

Le Rapporteur Général.*

X

X X

Le Maire : vous avez entendu, Messieurs, la lecture du rapport de M. le Rapporteur Général du Budget. Nous allons examiner maintenant ce budget 1965 chapitre par chapitre.

II - Section Extraordinaire. Les dépenses extraordinaires s'élèvent à 147.037.649, F

Emprunts.....	43.097.649.
Acquisition de terrains.....	20.000.000
Matériel de transport.....	9.860.000
Mobilier scolaire et matériels divers...	15.500.000
Constructions scolaires.....	8.000.000
Bâtiments.....	33.410.000
Voies et réseaux.....	17.170.000

Total des dépenses 147.037.649

786.235.823

- Emprunts : à une question de M. Jean-Pierre FONTAINE, M. BEYDELLET précise que le poste "Emprunts" comprend les emprunts qui ont été contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et auprès de la Caisse Centrale de Coopération Economique et dont le remboursement est prévu à partir de 1968 ; c'est-à-dire paiement des intérêts et amortissement du capital.
- Acquisition de terrains : Le Maire attire l'attention du Conseil sur le fait que le poste "Acquisitions de Terrains" s'élevant à la somme de 20.000.000. de frs.CFA. a été calculé au plus juste...
.../.

B) RECETTES

I - Section ordinaire :

"	70 - Produits de l'exploitation.....	13.500.000	
"	71 - Produits domaniaux	5.870.000	
"	72 - Frais financiers	100.100	
"	73 - Recouvrements et subventions.....	48.610.134	
"	74 - Taxe locale.....	220.000.000	
"	75 - Autres impôts	225.350.000	
"	77 - Centimes et taxes.....	218.348.539	
"	82 - Produits antérieurs.....	4.000.000	
			<hr/> 735.778.823

II - Section Extraordinaire :

"	Les recettes de cette section s'élèvent à	50.457.000.-	
"	et se décomposent comme suit :		
"	- subvention pour mobilier scolaire.....	3.457.000.-	
"	- Subvention pour aménagement de la Piscine	7.000.000.-	
"	- Emprunts avec la CAISSE D'EPARGNE pour :		
"	- Acquisition de 2 camions-		
"	bennes	6.920.000	
"	- Réfection plafond et grill		
"	le de l'Hôtel de Ville... 12.140.000		
"	- Aménagement du Petit		
"	Marché.....	10.000.000	
"	- Aménagement de la voirie 10.670.000		
			<hr/> 50.457.000
"	TOTAL DES RECETTES.....		<hr/> <hr/> 786.235.823.

Chaque chapitre de la Section Ordinaire et de la Section Extraordinaire des "RECETTES" est adopté à l'unanimité.

SUBVENTIONS DIVERSES

A l'article 565 du budget de 1965 est inscrite une somme de 12.200.000. Francs répartie comme suit :

- Subvention à la Caisse des Ecoles	900.000
- " au Bureau de l'Aide Sociale.....	3.000.000
- " au Comité des Fêtes.....	6.500.000
- " à l'Association des Maires.....	326.375
- " à divers.....	1.473.625. à répartir
	<u>12.200.000.-</u>

Abonnements aux journaux et aux publications périodiques (Art. 662)

An titre de l'année 1965, les abonnements aux journaux et publications périodiques sont les suivants :

- 1 abonnements à la Revue Agricole
- 1 " à la Démocratie
- 2 " à La Vie Communale
- 1 " au Journal des Maires & Conseillers Municipaux
- 4 " au Recueil des Actes Administratifs
- 1 " au Journal Officiel de la République Française
- 1 " à la Gazette des Communes
- 1 " au Figaro

En ce qui concerne la participation de la Commune aux dépenses du cadastre pour l'année 1965, une somme de 325.000. frs. est prévue à l'article 615.

Le Maire met également aux voix l'adoption des conclusions du rapport de la Commission du Budget et par la même occasion l'approbation du budget tel qu'il est présenté au Conseil.

Ont voté pour : M.M. REYDELLET Jules - LEVENEUR Georges - MESNIER Georges - BOURHIS Camille - ATECTAM René - BOYER Marc - CADET Lucien - EVAN Georges - MONDON Claude - FERRIERE Chantilly - HOAREAU Edouard - GALLARD Jean - BONTAINE Jean-Fierre - AFPEJEE Abdoul Hack - CELESTIN Marcel - THUONG HIME Roger - FORT Raoul - RAMASSAMY Adolphe - APPAVOU Antoine - PARIS Raymond.

x

x x

Le Maire : je vous demande, Messieurs, de remercier Madame BEDIER pour tout le travail qu'elle a fait pour nous présenter un budget aussi équilibré, car si le Maire peut dire " je vous présente mon budget ", c'est essentiellement à elle que je le dois. Je tiens à dire devant le Conseil Municipal combien je lui suis reconnaissant pour la qualité du travail qu'elle a effectué et pour le dévouement dont elle m'a donné une fois de plus la preuve.

Applaudissements !

X
X X

M. PARIS ayant demandé au Maire où en était le projet de construction d'un grand Stade à Patatesà-Durand, le Maire répond qu'aucune somme n'est inscrite au 1965 au titre de la jeunesse et des sports. Cependant des instructions seront données dès maintenant pour que des études soient entreprises à ce sujet...

Par ailleurs, le Maire signale que le terrain de la Redoute a été amélioré et que deux nouveaux terrains de compétition ont été créés...

M. PARIS ayant également parlé de la construction de la piscine qui avait été envisagée sur le terrain de la Redoute, le Maire précise que la question n'est pas encore à l'étude pour l'instant.

M. CADET, lui, serait d'avis de donner la priorité à la construction d'un court de tennis et de deux terrains de basket-ball et de volley-ball, qui lui paraît plus urgente que la création d'une piscine.

X
X X

M. EVAN émet le vœu que le parking prévu sur le terrain BLAY, rue Rontaunay, soit souterrain, ce qui permettrait l'installation d'une aire d'évolution pour les élèves de l'École d'Apprentissage.

LE MAIRE pense qu'un accord de principe pourrait être donné à M. EVAN à ce sujet, à la condition que toutes les études soient faites par l'organisme intéressé.

M. REYDELLET estime pour sa part que tout l'emplacement BLAY doit être réservé à un parking aérien et souterrain si l'on peut en construire un dans le sous-sol, et que les élèves du Centre d'Apprentissage peuvent se rendre facilement à pied au terrain de la Redoute, la marche constituant un exercice très salutaire.

X
X X

En ce qui concerne le parking du PETIT MARCHÉ, le Maire répond aux questions posées par M. M. CADET et PARIS, en précisant que le parking prévu doit être en principe un parking aérien, ce qui laisserait la possibilité d'agrandir le marché proprement dit et d'y loger toutes les tables et tréteaux qui sont actuellement installés sur la voie publique et qui constituent une nuisance en pleine ville.

X
X X